

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat | P | R | V | - | M | G | E | L | - | L | G | T | - | 2 | 0 | 1 | 9 | - | 1 | 5 | 5 | 5 | 4 | 0 | 8 | 8 | 8 | 1 |

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'U.E.S. MGEL LOGEMENT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de l'U.E.S. MGEL LOGEMENT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque dans les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

SOUS-LOCATAIRE

M. TEST Sam

Numéro de Sécurité Sociale : | 1 | 9 | 0 | 0 | 8 | 8 | 8 | 1 | 6 | 0 | 0 | 1 | 6 | 1 | 9 |

Résidant à la résidence Les Grands Moulins - Apt N° 118 - 45, rue de Château Salins, 54000 NANCY

COMPTE A DEBITER

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

|F|R|8|9||0|8|9|5||3|4|4|1||8|8|3|4||7|6|6|9||3|4|| | | | | | | |

Code international d'identification de votre banque - BIC :

|<u>F|P|E|L||F|R||2|1|</u>

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

□ Compte courant personnel du sous-locataire

Autre compte courant (parents, autre)

Nom et Prénom du débiteur solidaire : KNOXVILLE JOHNNY

Adresse: 2 RUE DES SOURCES, 88000 EPINAL

CREANCIER

Numéro d'émetteur: FR19ZZZ418029

Organisme créancier: U.E.S MGEL LOGEMENT - 53 avenue Jean Jaurès - 54500 VANDOEUVRE Lès NANCY - FRANCE

TYPE DE PAIMENT

Paiement récurrent / répétitif :

□

Paiement ponctuel : □

Signature du sous-locataire

Signature du débiteur solidaire (titulaire du compte à débiter)

Faire précéder les signatures de la mention "LU ET APPROUVE"

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT ENTRE LE CREANCIER ET LE DEBITEUR :

- Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
- Je reconnais être redevable à l'U.E.S. MGEL LOGEMENT des loyers pendant toute la durée de la sous-location de mon logement.
- En cas d'incident du fait du titulaire du compte de domiciliation lors de la présentation d'une échéance de prélèvement, je reconnais à l'U.E.S. MGEL LOGEMENT le droit de:

- Facturer des frais d'impayé au sous-locataire.
- Résilier le contrat de bail un mois après l'envoi, à l'adresse du local concerné par le loyer, d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception sans que cela porte atteinte au droit de l'U.E.S. MGEL LOGEMENT de faire appel à la caution.